

**Conseil Communal**  
**Séance du 29 janvier 2013**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;*  
*NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;*  
*ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,*  
*LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,*  
*HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;*  
*GIERENS Bernard, Secrétaire Communal*

La séance est ouverte.

**1. Avis sur les budgets des Fabriques d'Eglises de Houmont et de Nives – Exercice 2013.**

<b>Fabrique d'Eglise</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>	<b>Intervention communale à l'extraordinaire</b>
<b>HOUMONT</b>	10.429,08 € Part Commune de Vaux-sur-Sûre: 2.085,82 € soit 1/5ème	0 €
<b>NIVES</b>	9.080,73 €	8.000,00 €

Pour Nives, l'intervention communale est de 17.080,73 € qu'il convient de répartir à l'ordinaire et à l'extraordinaire en fonction des dépenses extraordinaires de 8.000 € pour l'achat de chaises : moyennant la correction apportée au budget de la Fabrique d'Eglise de Nives.

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ces budgets.

**2. Avis sur les comptes des Fabriques d'Eglises de Rosières et de Vaux-sur-Sûre – Exercice 2011.**

<b>Paroisse</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Boni/Déficit</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>
<b>ROSIERES</b>	20.527,34 €	15.981,93 €	Boni : 4.545,41 €	13.519,75 €
<b>VAUX-SUR-SURE</b>	34.886,94 €	51.386,09 €	Déficit : 16.499,15 €	4.612,82 €

Déficit de Vaux-sur-Sûre certainement régulé au compte 2012.

Raisons : paiement en 2011 de dépenses prévues au budget 2010.

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ces comptes.

### **3. Vote d'un douzième provisoire : FEVRIER 2013.**

Le budget 2013 sera présenté à un prochain Conseil communal. Aussi, le Conseil communal autorise-t-il le Collège à effectuer pour le mois de février 2013, les dépenses nécessaires à concurrence d'un douzième provisoire des crédits prévus au budget de 2012 en attendant que le budget 2013 soit voté.

### **4. Programme Triennal Transitoire : ratification.**

Aucun de nos 2 seuls dossiers du Programme Triennal Transitoire au stade adjudication n'a été retenu par le Ministre Furlan en 2012. Il nous a été précisé que ces 2 dossiers devaient être inscrits dans un programme transitoire, et sous réserve de disponibilités budgétaires suffisantes, la procédure d'octroi des subventions se poursuivra.

Le Conseil communal approuve et ratifie le Programme Triennal Transitoire des travaux. Celui-ci reprend les projets suivants :

- Amélioration par deux bandes de contrebutage de la route n° 1 allant vers Remience à la sortie de Vaux-sur-Sûre : 292.240,19 € TVAC ;
- Réfection de la route GC n° 9 à Remichampagne : 121.437,78 € TVAC.

### **5. Programme de cofinancement de projet de coopération décentralisée (Appel à projet 2012) : approbation du projet « Burkina Faso – Répare et maintenant » en collaboration avec l'ASBL Fasolux.**

Le projet 2012 introduit en collaboration avec l'ASBL Fasolux a été retenu par le Wallonie Bruxelles International. Ce projet vise à la mise en place d'une structure collective de maintenance et d'entretien, et est une suite du projet : « Charruer pour manger ».

Le Conseil communal approuve le projet et la liquidation du subside Région Wallonne de 32.598,00 €. Une première tranche de 20.000,00 € ordonnancée par la Région Wallonne à titre de trésorerie liquidée.

### **6. Règlement quant à la mise à disposition du chapiteau communal – Année 2013 : approbation.**

Principaux changements par rapport au modèle antérieur :

- première mise à disposition gratuite pour toute association reconnue de la Commune et les utilisations suivantes entièrement payantes. Il s'agit d'un soutien accru au monde associatif.
- Si deux manifestations à la même date, le Collège communal fournira un autre chapiteau gratuitement (si première mise à disposition et si pas possibilité de changement de date).

Le Conseil communal approuve ce nouveau règlement.

**7. Approbation des conditions de recrutement d'une puéricultrice pour la crèche (Contrat à durée déterminée renouvelable avec réserve de recrutement).**

Etant donné la nécessité d'assurer la continuité et le bon déroulement des services de la crèche, le Conseil communal approuve la fixation des conditions de recrutement d'une puéricultrice mi-temps pour la crèche ainsi que la constitution tant nécessaire d'une réserve de recrutement d'une durée de 2 ans.

Contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable en vue d'un contrat à durée indéterminée + satisfaire à un examen oral + passeport APE + fixation du jury.

**8. Avis sur la révision du schéma de développement de l'espace régional (SDER).**

Le SDER est actuellement en cours de révision. Le Conseil communal émet un avis négatif sur le projet de SDER compte tenu de divers constats et inquiétudes : oubli et non prise en compte de la ruralité et de nos spécificités.

**9. Désignation d'un représentant du Conseil communal au Comité de concertation Commune – CPAS.**

La délégation de la Commune compte le Bourgmestre et un membre du Conseil communal en plus et celle du CPAS : la Présidente du CPAS et un conseiller du CAS.

Le Conseil communal désigne Monsieur René REYTER, Echevin, en plus du Bourgmestre, comme représentant du Conseil communal au Comité de concertation

**10. Désignation de 5 membres à l'Intercommunale AIVE Secteur Valorisation et Propreté (4 pour la majorité et 1 pour la minorité) suivant la clé d'Hondt.**

Désignation de ces mandataires pour toute la législature. Pour le groupe Liste du Bourgmestre, il s'agit de Yves Besseling, Patrick Notet, Guy Mars et Claude Paul et pour le groupe Re-Nous-Vaux : ....

**11. Désignation de 3 représentants au sein de La Terrienne du Luxembourg (2 pour la majorité et 1 pour la minorité) et désignation d'un administrateur au sein du Conseil d'administration.**

Domaine d'action : le crédit social.

A l'Assemblée générale, pour la majorité : Vinciane Lhoas et Pascale Lamoline et pour la minorité : Malika Sonnet.

Pour le Conseil d'administration, il est proposé comme administrateur Vinciane Lhoas.

**12. Nomination des membres aux commissions communales suivantes :**

- a) **Sécurité et mobilité routières.**
- b) **Jeunesse et politique du sport.**

**(Application de la clef d'Hondt : 6 pour la majorité et 1 pour la minorité).**

Il s'agit d'une élection de plein droit des membres présentés ; et ce, suivant l'article 50 du Règlement d'ordre intérieur voté le 07/01/2013 décidant de 2 commissions (cfr délibération).

**13. Désignation d'un Président pour chaque commission communale.**

Conformément à l'article 51 du Règlement d'ordre intérieur, il faut désigner comme président un membre du Conseil communal membre de la commission. Aussi, il est proposé, pour la Commission Sécurité et Mobilité routières l'échevin responsable, soit Guy Mars et pour la Commission Sport et Jeunesse l'échevin Patrick Notet.

**14. Approbation de la nouvelle composition du Conseil Communal Consultatif des Aînés.**

Vu le cadre de référence relatif au fonctionnement du CCA (la condition 1<sup>ère</sup> est d'avoir 55 ans au moins).

Le Conseil communal fixe la composition du CCCA (2/3 maximum du même sexe) et ce suite à l'appel à candidatures lancé par le Collège communal et la liste proposée par celui-ci.

Dans ce cadre, la liste présentée compte 15 candidatures reçues dont une est refusé car ce candidat n'est pas domicilié sur notre territoire mais qu'il est second résident. La condition de la domiciliation coulait cependant de source et est plus que logique vu les missions confiées au CCCA. Sur les 14 candidatures retenues, il y a respect de la règle de 2/3 maximum du même sexe à savoir 9 hommes et 5 femmes.

Le Conseil communal approuve ces 14 candidatures comme membres effectifs et qui vont composer le futur CCCA de Vaux-sur-Sûre.

**HUIS CLOS**

La séance est levée.